

LAURENCE DUMONT

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE À LA CIRCONSCRIPTION



2^E CIRCONSCRIPTION DU CALVADOS

OCTOBRE 2013



ÉDITO

Le recul du chômage des jeunes est le signe tangible de l'efficacité du dispositif des emplois d'avenir mis en place par le Gouvernement. C'est une fierté d'avoir permis à la jeunesse de trouver un travail. Le retour de la croissance et de l'emploi, la réduction des déficits, la lutte contre les inégalités, la transition énergétique, la mise en place d'un compte pénibilité au travail et une politique européenne plus solidaire sont les signes du profond changement souhaité par tous.

Ces sujets, au cœur des préoccupations quotidiennes, doivent être traités à la mesure des enjeux auxquels nous sommes confrontés. Nous nous y attelons, tout en gardant à l'esprit l'impact des réformes sur les plus modestes.

Le redressement de la France est une tâche ardue et nécessaire,

dans un contexte où certains de nos concitoyens, désespérés, prêtent parfois l'oreille aux discours démagogiques de la haine de l'autre, du rejet de la différence et du repli sur soi-même. Cela ne saurait pourtant être l'alternative.

C'est à la gauche d'impulser de nouveaux choix. En matière économique, avec une politique forte qui nous permette de prouver que la finance ne dirige pas tout. En matière fiscale, avec une réforme ambitieuse qui modifie la répartition des richesses et redonne du pouvoir d'achat aux français.

Vous savez que vous pouvez compter sur moi pour défendre ces points de vue.

Laurence Dumont

SOMMAIRE

- > **DES FONCTIONS ASSUMÉES À PLEIN TEMPS** page 2
- > **TRAVAILLER DANS LE SENS DE LA JUSTICE** page 3
- > **AGIR POUR L'EMPLOI** pages 4 - 5
- > **PRIORITÉ À L'ÉDUCATION** page 6
- > **PROTÉGER LA VIE PRIVÉE DE NOS CONCITOYENS** page 7
- > **AU PLUS PROCHE DU TERRAIN** page 8



DES FONCTIONS ASSUMÉES À PLEIN TEMPS

NON CUMUL DES MANDATS : UNE AVANCÉE DÉMOCRATIQUE

Convaincue, depuis toujours, de la nécessité de porter le débat à l'Assemblée nationale, j'ai été heureuse de mener, au nom du groupe socialiste, ce travail parlementaire durant plusieurs semaines. Tout au long des auditions, des réunions de travail et du débat, une majorité s'est forgée pour voter ce texte. J'en suis particulièrement fière.

Dès 2017, un parlementaire ne pourra plus cumuler son mandat avec un mandat exécutif local (maire, maire-adjoint, président ou vice-président de conseil général, régional, de communauté de communes, d'agglomération, président de société d'économie mixte locale ou de structure publique locale).

Cette loi traduit la volonté des députés socialistes de mettre fin à cette exception française qui gangrène notre démocratie. Elle donne au Parlement les moyens d'exercer tous ses pouvoirs et permet le renouvellement de la vie publique et politique.

Le vote de ce texte, en 1^{ère} lecture, à une large majorité (300 voix), constitue donc un signe fort en direction des français.

“Dès 2017, un parlementaire ne pourra plus cumuler son mandat avec un mandat exécutif local”

À terme, la loi devra être complétée par la mise en place d'un statut de l'élu et une limitation du cumul des mandats au niveau local.

LES AUTRES TEXTES SUR LESQUELS JE SUIS INTERVENUE

Surpopulation dans les prisons : des propositions de la Mission d'information

Situation indigne pour notre pays, la surpopulation carcérale constitue un véritable frein à la réinsertion des personnes détenues. Membre de cette Mission, après 6 mois de travaux, nous avons élaboré 30 propositions pour lutter contre la surpopulation. Nombre d'entre elles ont été reprises par la Ministre de la Justice dans la conférence de consensus visant à lutter contre la récidive. La future réforme pénale en sera la traduction.

Parité en politique : une nouvelle avancée grâce à la gauche

La loi relative aux conseillers généraux et municipaux impose la parité absolue au sein des conseils généraux (« un binôme » homme femme sur chaque canton) et des conseils municipaux dès le seuil de 1000 habitants. C'est une grande avancée pour la vie politique.

Délit de solidarité envers les étrangers : abrogation d'une loi injuste

La droite avait fait qualifier de délit l'action de toute personne venant en aide à des étrangers en situation de détresse. C'est l'honneur de la gauche d'avoir mis fin à ce texte. D'autres décisions ont été prises pour rompre avec la politique humiliante et injuste menée en matière d'immigration, notamment pour les étudiants et les familles résidant en France depuis de nombreuses années.

**Un engagement
quotidien au sein de la
Commission des lois et
dans ma fonction de
Vice-présidente.**



1^{ÈRE} VICE-PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Présider les débats parlementaires depuis le « perchoir » constitue la charge principale de cette fonction. En séances de jour comme de nuit, c'est avec impartialité que je dirige les échanges, parfois tendus, comme lors de la Loi sur « le mariage pour tous ».

Tous les mardis, je participe à la Conférence des Présidents. Elle fixe, avec le gouvernement, l'ordre du jour, l'agenda et l'organisation des travaux parlementaires. Je fais également partie du Bureau de l'Assemblée nationale qui aborde les questions liées au fonctionnement et au règlement du Palais Bourbon.

Fonction également de représentation, je reçois avec le Président de l'Assemblée nationale, ou en son nom, les délégations parlementaires internationales. Le maintien des liens avec les représentants de pays étrangers constitue un pan important de ma fonction de 1^{ère} Vice-présidente. Enfin, et toujours dans le cadre de cette « diplomatie parlementaire », je gère l'ensemble des groupes d'amitié de l'Assemblée nationale.



TRAVAILLER DANS LE SENS DE LA JUSTICE

**Un cap auquel je me suis tenue
tout au long de cette première
année de mandature.**

Depuis juin 2012, l'agenda parlementaire a été très dense. 39 textes de loi ont été adoptés et 28 conventions discutées. Outre l'action engagée pour l'emploi et l'éducation, d'autres décisions importantes ont été également prises.

Rendre possible l'accès au logement

La crise du logement n'est pas une fatalité. Rompant avec la politique menée par la droite, les textes débattus au Parlement depuis 2012 apportent des réponses concrètes aux français. Encadrement des loyers, résorption de l'habitat indigne, mise « à disposition » de terrains appartenant à l'Etat pour développer des programmes de logements sociaux, renforcement de l'obligation des communes en matière de construction d'HLM, autant de mesures qui visent à dénouer l'épineux problème d'accès au logement pour nos compatriotes.

Faire participer les foyers fiscaux les plus aisés

Une fiscalité juste impose que les ménages les plus fortunés contribuent à hauteur de leurs moyens à l'effort demandé pour redresser notre pays. La création d'une tranche d'impôt supplémentaire à 45%, la fiscalisation des stock-options, l'imposition à 75% pour les dirigeants d'entreprises dont la rémunération dépasse un million d'euros. Toutes ces mesures vont



dans le bon sens. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire et c'est d'une grande réforme fiscale globale dont nous avons besoin.

Apporter des aides aux ménages



Le gouvernement a engagé des mesures de soutien en direction des foyers. Ainsi, l'allocation de rentrée scolaire a été augmentée de 25 % dès 2012. Le SMIC a été augmenté de 2%. 2 millions de familles bénéficient désormais des tarifs sociaux du gaz et de l'électricité. Si une attention particulière doit toujours être apportée aux plus fragiles et aux plus précaires, les classes moyennes ne doivent pas être oubliées. Elles constituent une catégorie de la population hexagonale capable de soutenir la croissance.

Accompagner les demandeurs d'emplois

L'emploi constitue la préoccupation majeure du gouvernement. Celles et ceux qui sont touchés par le fléau du chômage doivent pouvoir trouver auprès de Pôle Emploi les meilleures conditions dans leur recherche d'un nouveau travail. Ceci passe par la création de postes au sein de cette structure. 4.000 Contrats à Durée Déterminée ont été créés au sein de Pôle Emploi pour renforcer les moyens et offrir aux demandeurs d'emploi un meilleur soutien.

**"39 textes
de loi ont été
adoptés et 28
conventions
discutées."**

AGIR POUR L'EMPLOI

Les nouveaux dispositifs que j'ai votés ont pour cible prioritaire les jeunes. D'autres mesures, comme l'aide à l'investissement pour les entreprises, servent également de levier à l'embauche.



Cuverville/juin 2013 - Signature d'un contrat en présence de Michel Lalande, Préfet

LES EMPLOIS D'AVENIR POUR REDONNER DES PERSPECTIVES AUX JEUNES

Chaque année, plus de 120.000 jeunes sortent du système scolaire sans diplôme. Le gouvernement s'est donc engagé dans le financement, sur 5 ans, de 150.000 emplois d'avenir. L'aide de l'Etat à l'embauche pour les employeurs (collectivités et associations) est de 75% du SMIC brut (35% pour les entreprises).

C'est aux collectivités locales, aux associations et aux entreprises, de s'emparer de ces moyens financiers pour recruter à temps plein, en CDD ou en CDI, des jeunes qui bénéficieront également d'une formation tout au long de leur contrat.

Depuis le vote de la loi, je m'attache à faire connaître ce dispositif : organisation d'une réunion publique à la Fonderie à Hérouville-Saint-Clair, courriers aux associations et aux maires, « médiatisation » de signature de contrat... À Cuverville, la municipalité a choisi d'embaucher Steven, en tant qu'agent de maintenance des bâtiments et de la voirie, en vue d'un futur départ en retraite d'un employé communal.

D'autres communes de la circonscription, Caen, Cagny, Mondeville, Epron, Démouville, Hérouville Saint Clair, mais également des associations (l'AMVD à la Pierre Heuzé à Caen) ont aussi choisi de donner leur chance à des jeunes. Plus de 130 contrats ont déjà été signés sur la circonscription.

Sur le département, plus de 500 contrats ont déjà été enregistrés et 600 offres d'emplois validées.



"Plus de 130 contrats ont déjà été signés sur la circonscription."



EMPLOI D'AVENIR : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Pour en bénéficier : être âgé de 16 à 25 ans au moment de la signature du contrat (jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés) - N'avoir aucun diplôme, ou bien être titulaire du CAP/BEP - Etre en recherche d'emploi 6 mois au cours des 12 derniers mois.

Pour recruter : Prendre contact avec la Mission Locale Caen la Mer / les Agences Pôle Emploi / Cap Emploi Calvados (pour les travailleurs handicapés) / la DIRECTTE

DIRECTTE

3 place Saint-Clair - BP 20034
14702 Hérouville Saint-Clair
Tél. 02 31 47 73 00

LE CONTRAT DE GÉNÉRATION POUR EMBAUCHER UN JEUNE ET MAINTENIR UN SENIOR DANS SON EMPLOI

Aujourd'hui, un jeune sur quatre est demandeur d'emploi et un senior sur deux sans emploi est en chômage longue durée.

Le contrat de génération permet aux entreprises (privées ou publiques) de moins de 300 salariés, d'embaucher un jeune de moins de 26 ans en CDI (30 ans s'il s'agit d'un travailleur handicapé) et de maintenir un senior de plus de 57 ans (55 ans s'il s'agit d'un travailleur handicapé) jusqu'à son départ à la retraite. Le senior a la tâche de transmettre son savoir-faire, sa compétence, sa connaissance du marché et sa



contrat de génération

culture de l'entreprise. Une aide financière de 4.000 euros par an, pendant 3 ans, est octroyée à l'employeur pour chaque contrat.

Près de 80 contrats ont été signés dans le Calvados. Ils concernent essentiellement des petites entreprises tournées vers les activités de service.

Un Contrat de génération « transmission d'entreprise » est également opérationnel pour les entreprises de moins de 50 salariés.



Caen/août 2013 – Visite de Michel Sapin, Ministre du Travail et de l'Emploi pour le « parrainage » de contrats de génération à la Mutualité Sociale Agricole

“Près de 80 contrats ont été signés dans le Calvados”

LA MISSION LOCALE AU CŒUR DU DISPOSITIF DES EMPLOIS D'AVENIR

Chargées d'accompagner les jeunes de moins de 25 ans, les Missions Locales disposent, avec les emplois d'avenir, d'un nouvel outil pour aider ceux qui ne parviennent pas à trouver le chemin de l'insertion professionnelle.

L'équipe de la Mission Locale de Caen-la-Mer est impliquée dans l'animation du dispositif. J'ai eu l'occasion d'échanger longuement avec le directeur et les salariés, dans leurs locaux à Hérouville-Saint-Clair. J'ai ainsi pu mesurer le travail d'information, d'évaluation des situations des demandeurs, de conseil auprès des jeunes, mais également le suivi et le soutien qu'ils leur apportent.

**Mission Locale
Caen-la-Mer – Calvados Centre**
1 place de l'Europe – BP 20082
14200 Hérouville St Clair
Tél. 02 31 46 21 46

DES LEVIERS SUPPLEMENTAIRES POUR CRÉER DE L'EMPLOI

En un an, l'Assemblée nationale a voté un ensemble de mesures visant à relancer l'économie, en mettant l'accent sur les Petites et Moyennes Entreprises.

L'aide à la structuration de filières innovantes : l'exemple de la « Silver Économie »

Le regroupement de toutes les entreprises agissant pour et/ou avec les personnes âgées est vecteur d'emplois. Dans le cadre « d'appel à projet pour la création de filières ou de pôles de compétitivités », j'ai organisé, au Ministère des personnes âgées, une réunion avec la Région et le Pôle TES. Cette initiative a débouché sur la constitution, par la région, d'un dossier à l'intention du ministère. Une démarche remarquable qui implique de nombreux partenaires dont les trois conseils généraux de Basse-Normandie.

Le Crédit Impôt Recherche.

Depuis 2013, il est mobilisable par les PME innovantes. Pour sécuriser l'éligibilité des programmes de dépenses de recherche auprès de l'administration fiscale, la BPI apporte son soutien aux entreprises grâce à une évaluation préalable de leur dossier.

La Loi sur l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

acte, notamment, la possibilité pour des salariés de reprendre sous forme de coopérative leur entreprise. L'ESS représente 10% du Produit Intérieur Brut et un gisement potentiel de 160.000 emplois.

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

doté d'une enveloppe de 20 Milliards d'euros, est accordé à toute entreprise, quelle que soit sa taille, dès lors qu'elle emploie un ou des salariés. Le bilan de l'impact de ce dispositif sur la création d'emplois dans le secteur privé s'impose. J'y serai vigilante !

LA BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT (BPI)

bpifrance

Elle est le nouveau bras armé de l'Etat pour stimuler l'activité des entreprises (TPE, PME et ETI). Une PME sur cinq se heurte au refus des banques privées de lui accorder un financement. Dotée de 42 milliards d'euros, elle participe au développement des entreprises désireuses d'innover, d'améliorer leur trésorerie ou de cofinancer et garantir des prêts bancaires.

BPI BASSE NORMANDIE

616 rue Marie Curie - 14200 Hérouville-Saint-Clair
Tél. 02 31 46 76 76

PRIORITÉ À L'ÉDUCATION

L'Éducation nationale retrouve les moyens dont elle a besoin pour restaurer une situation dégradée par dix ans de politique de droite.

De 2007 à 2012, dans l'opposition, j'ai constaté avec amertume la destruction de « l'école de la République » avec, notamment, la suppression de 80.000 postes. C'est désormais une politique mettant fin à cette logique que je suis fier de porter avec la majorité, après avoir voté la loi sur « la refondation de l'école ».

60.000 nouveaux postes sont prévus sur la durée du quinquennat (dont 7.700 pour cette rentrée). Pour 2013-2014, l'académie de Caen bénéficie de 73 nouveaux postes.

La priorité est donnée au primaire avec une double volonté : favoriser la scolarisation dès trois ans et apporter un soutien plus fort aux écoles situées en zone d'éducation prioritaire.

Dans le cadre de la carte scolaire 2013-2014, des mesures allant dans ce sens ont été prises pour la 2^e circonscription.

À la Pierre Heuzé à Caen, un demi-poste de plus, pour assurer l'accueil des moins de trois ans, a été attribué à l'école Sédar Senghor. Pas moins de six écoles réparties sur quatre communes (Caen, Giberville, Hérouville Saint Clair, Mondeville) bénéficient du dispositif « Plus de maîtres que de classes ». La présence de ces enseignants supplémentaires renforce les équipes pédagogiques et favorise l'aide et l'accompagnement de tous les élèves.

L'accompagnement des élèves en situation de handicap reste aussi une priorité. 8.000 contrats aidés ont été créés pour la rentrée, et le gouvernement a décidé de titulariser progressivement 28.000 personnes en contrat d'Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) à partir de 2014. C'est un signe fort pour les familles et une mesure significative contre la précarité dont souffraient ces personnels.

Des efforts considérables sont donc engagés pour contribuer au redressement éducatif de la Nation.

Ce travail doit continuer à se nourrir des échanges sur le terrain entre les élus et la communauté éducative. Suite à la publication par la FSU d'un « Livre blanc sur la grande difficulté scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap », j'ai reçu une délégation syndicale. J'ai noté des attentes fortes concernant les RASED et, plus généralement, sur les autres dispositifs adaptés : SEG-PA, ULIS, CLIS... Je suis convaincue qu'ils doivent être maintenus et même renforcés soit dans leur forme actuelle, soit dans le cadre d'une évolution construite dans la concertation.

"60.000 nouveaux postes sont prévus sur la durée du quinquennat"

Caen/Septembre 2013 - Rentrée scolaire à l'école Viera Da Silva



RÉTABLISSEMENT DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

Le précédent gouvernement avait privé les futurs enseignants d'une année de stage, rémunérée et accompagnée de formation, au moment où ils entraient dans la carrière. Rompant avec cette logique, les Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE) ont ouvert, à Caen comme dans l'ensemble de l'hexagone, en septembre 2013. Elles constituent un lieu référent, totalement intégré à l'université, garantissant une véritable formation à celles et ceux qui se destinent aux métiers du professorat et de l'éducation.

À CAEN, SUR LE QUARTIER DE LA GRÂCE DE DIEU

L'école élémentaire **Viera Da Silva**, située en éducation prioritaire, fait partie des écoles qui bénéficient de postes supplémentaires pour 2013-2014, dans le cadre du dispositif « plus de maîtres que de classes ».

Le choix de l'équipe pédagogique a été d'affecter ce « moyen supplémentaire » à la classe de CP, afin d'apporter un soutien plus important aux enfants dans leur acquisition de la lecture et du calcul.

PROTÉGER LA VIE PRIVÉE DE NOS CONCITOYENS



CNIL

Commissaire à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

Composée de 17 membres, c'est en ma qualité de parlementaire que je siége au sein de cette Autorité Administrative Indépendante.

Elle dispose d'un pouvoir de contrôle et de sanction afin que les nouvelles technologies numériques ne portent pas atteinte à l'identité humaine, aux droits de l'homme, à la vie privée, aux libertés publiques et individuelles.

Lors des commissions hebdomadaires, nous examinons les demandes d'autorisation de créations de fichiers de données personnelles, déposées par les collectivités ou les entreprises.

Par ailleurs, nous rendons des avis sur les textes qui nous sont soumis par le gouvernement et étudions les procédures à mener au niveau national et européen.

Enfin, nous élaborons des projets de recherche et de communication pour sensibiliser les citoyens, les institutions et les entreprises à la nécessaire protection des données personnelles.

Le développement vertigineux des technologies numériques et d'internet impose la réglementation de l'utilisation de nos données personnelles.

CONTRÔLE ET SENSIBILISATION SUR LE TERRAIN

Le numérique est omniprésent dans notre économie et dans notre vie quotidienne. Mais aujourd'hui, les technologies et les services sur internet se développent à un tel rythme que le temps législatif et réglementaire se trouve parfois en décalage avec celui-ci. Ceci, sans que les français, en particulier les plus jeunes, n'en mesurent les impacts possibles sur leur vie privée.

Outre le travail fourni par la CNIL, c'est le rôle du Parlement de mettre en œuvre les moyens de protéger la vie privée et les libertés publiques de nos concitoyens.

Responsable à la commission des lois des questions relatives à la protection des données personnelles, je m'y emploie.

Ainsi, j'ai organisé une table ronde à l'Assemblée nationale sur la question d'internet et de la protection des données personnelles, en présence de la Présidente de la CNIL, de la Ministre en charge de l'Economie numérique, de l'association des éditeurs de logiciels et de journalistes spécialisés.

Dans un souci d'information et de sensibilisation, j'ai pris l'initiative d'inviter au siège de la CNIL un journaliste d'un grand quotidien régional pour faire connaître, au plus grand nombre, ses travaux.

L'article paru dans ce quotidien a apporté un éclairage précis sur le fonctionnement et le rôle de cette institution.

Dans cette même démarche, j'ai demandé à la Présidente de la CNIL, Isabelle Falque-Pierrotin, d'être présente à Caen fin novembre. Elle rencontrera et échangera avec des entreprises innovantes de la région, sur la question de la protection des données personnelles dans les nouveaux outils et services créés. Elle ira également à la rencontre de lycéens dans le cadre de la mise en œuvre, par la Région de Basse Normandie, « du programme d'éducation au numérique ».

Ce travail et cette sensibilisation à tous les niveaux sont indispensables à la préservation d'une sphère privée, à l'heure où nos données personnelles sont collectées, calculées, profilées, souvent à notre insu.

J'entends donc m'impliquer fortement, dans l'élaboration de la loi sur la protection des données personnelles, annoncée par le Premier Ministre pour 2014.

"mettre en œuvre les moyens nécessaires pour protéger la vie privée et les libertés publiques de nos concitoyens"

AU PLUS PROCHE DU TERRAIN

« Députée à 100% », c'est être aussi au quotidien dans la circonscription.

Difficile d'évoquer sur cette unique page, l'ensemble de mon travail de députée dans la circonscription durant cette première année. En plus de mes rencontres régulières avec les organisations syndicales, j'ai voulu illustrer quelques moments forts qui témoignent de mon engagement.



L'INAUGURATION DE L'ESAT

Fruit d'une longue bataille menée depuis 2007, l'Etablissement de Services et d'Aide par le Travail, enfin reconstruit, a ouvert ses portes aux travailleurs en situation de handicap, en juin dernier à Hérouville-Saint-Clair.



AUX CÔTÉS DES ASSOCIATIONS CARITATIVES

À Caen, en janvier dernier, j'ai accompagné les associations caritatives lors du repas virtuel organisé pour protester contre la menace de diminution des aides européennes aux plus démunis. J'ai saisi le Gouvernement à plusieurs reprises, pour défendre le maintien d'une enveloppe européenne.



LA DÉFENSE DU COLLÈGE MARCEL PAGNOL

Menacé de fermeture, avec les élus, les parents d'élèves et les professeurs, je me suis mobilisée pour le maintien de cet établissement scolaire à Caen à la Grâce de Dieu. Depuis ces actions, un important programme de travaux a été engagé et de nouvelles sections mises en place : bilingue anglais-chinois en 6^e, gymnastique et théâtre. À terme, ce collège de Caen doit retrouver une dynamique propre à lui donner une nouvelle image.



LA VISITE DE L'ENTREPRISE PSA

Implantée sur la commune de Cormelles-le-Royal, c'est accompagnée du Président de région, Laurent Beauvais, et de Philippe Duron, Président de l'agglomération de Caen-la-Mer, que j'ai visité cette entreprise qui fêtait ses 50 ans.



LES 30 ANS DU COLLÈGE LYCÉE EXPÉRIMENTAL

Aux côtés de la Ministre déléguée à la réussite éducative, George Pau Langevin, nous avons « soufflé » avec l'ensemble de la communauté éducative les 30 bougies du CLE à Hérouville-Saint-Clair. L'occasion de faire le bilan de cet établissement qui, comme tant d'autres structures, s'attache à lutter contre le décrochage scolaire.



MES COMPTE-RENDUS DE MANDAT

Fidèle à mon engagement, j'ai organisé ces réunions dans cinq communes de la circonscription (Hérouville-Saint-Clair, Troarn, Caen, Mondeville, Iffs). Ce retour « d'expérience » et cet échange avec les citoyens sont indispensables pour rester à l'écoute du terrain.

PERMANENCE PARLEMENTAIRE

17 rue Paul Toutain - 14 000 CAEN
Tél. 02 31 78 15 10
ldumont@assemblee-nationale.fr
www.laurencedumont.net

Accueil de 14h à 17h ou sur rendez-vous.

PERMANENCES SUR LA CIRCONSCRIPTION :

À Hérouville Saint-Clair

le 2^e vendredi de chaque mois
Parti socialiste - Avenue de la Grande Cavée.

À Troarn

le 2^e samedi de chaque mois
Maison des associations - route de Rouen.

Si vous souhaitez assister à une séance ou visiter l'Assemblée Nationale, contactez la permanence Parlementaire.

